

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture

Point 3.7: Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2022-2031)

En novembre 2019, à sa cent vingt-septième session, le Comité du Programme a commandé une évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017). Le rapport d'évaluation ainsi que la réponse de la Direction ont été présentés à la cent trentième session du Comité du Programme, en mars 2021, et à la cent soixante-sixième session du Conseil, en avril 2021. Dans la recommandation 2 du rapport d'évaluation, la FAO est exhortée à élaborer une nouvelle stratégie relative au changement climatique pour améliorer sa contribution à l'ODD 13. La FAO a mis au point la nouvelle Stratégie relative au changement climatique (2022-2031) (ci-après «la Stratégie») dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif auquel ont participé les Membres de la FAO, des experts de l'Organisation au Siège et dans les bureaux décentralisés, ainsi que des partenaires externes. Le projet final de Stratégie relative au changement climatique (2022-2031), à la suite de consultations approfondies des Membres de la FAO et de son examen par les conférences régionales, a été présenté pour examen au Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session, en mai 2022, et a été approuvé par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-dixième session, en juin 2022. Dans ses conclusions, le Conseil a souligné qu'il était important de mobiliser des ressources complémentaires et de mettre au point un plan d'action en vue d'une mise en œuvre efficace.

Le document portant la cote COAG/2022/20/Rev1 présente les premiers éléments d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, afin que les membres du Comité formulent leurs observations et contributions. Le plan d'action 2022-2025 sera un document évolutif qui permettra de mettre concrètement en œuvre la Stratégie, et donc d'appuyer l'action climatique de la FAO et de ses Membres. Il devra s'appuyer sur les trois piliers de la Stratégie – aux niveaux international et régional, national et local – et devra prendre en compte les besoins, les priorités et les initiatives sectorielles et régionales ayant trait à l'action climatique dans les systèmes agroalimentaires.

Afin de suivre les progrès accomplis au titre de la Stratégie et d'en faire rapport, le plan d'action comprendra des résultats escomptés, des produits, des indicateurs, des cibles et un calendrier et précisera les responsabilités. Le document COAG/2022/20/Rev1 présente les résultats escomptés décrits dans la Stratégie et propose des produits, sur la base des domaines d'action définis dans la Stratégie au titre de ses piliers et de ses résultats escomptés. En outre, il met en évidence les liens entre chacun des produits proposés et les cibles des ODD, les domaines prioritaires du Programme de la FAO et les fonctions essentielles de l'Organisation qui correspondent.

Le Comité est invité à :

- *examiner* les produits du projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique selon une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, et à *donner* des orientations à ce sujet.

M. Eduardo Mansur, Directeur du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)